

# Convention de mise à disposition de locaux

entre

l'organisme :

représenté par :

contact au sein de l'organisme :

coordonnées complètes (tél, portable, mél, site web) :

et

la Société Coopérative de Production Café Citoyen

Représenté par Laurent COUROUBLE, Gérant

Cette convention décide de la mise à disposition d'un local selon la description suivante :  
salle polyvalente\* (1er étage), bibliothèque\*, salle de réunion\* (\*rayer la mention inutile)

au(x) date(s) et horaires suivant(s) :

Intitulé de la (des) réunion(s) prévue(s) :

L'organisme s'engage à

- prévenir d'un désistement au minimum, 48h avant la date de réalisation
- respecter les dispositions de sécurité des personnes et des biens émises par l'équipe du café
- ne pas amener de produits alimentaires dans le local
- fournir dans les délais convenus à l'équipe du café, une information permettant de communiquer l'événement dans le programme global du café

Le café citoyen s'engage à

- assurer la communication du programme global du café, ce qui ne couvre pas l'ensemble de la communication pouvant être assurée par l'organisme sur son propre événement.
- assurer la gratuité de l'accès au local

D'autre part,

le Café Citoyen se réserve le droit de déprogrammer ou d'interrompre tout événement se déroulant dans ses locaux qui contreviendrait à la charte du café.

De plus, le café citoyen rappelle à ses usagers que son activité militante repose sur son activité économique.

Fait à Lille, le

Pour l'organisme  
(nom, qualité, "lu et approuvé")

Pour le Café Citoyen